

ANNEXE 2

Postes de travail correspondant aux corps des ouvriers professionnels de 1ère catégorie

DESIGNATION DU POSTE DE TRAVAIL	CATEGORIE	SECTION	INDICE	DEFINITION DES TACHES PRINCIPALES
Gérant de foyer	10	1	260	Agent chargé de l'animation et de la gestion d'un foyer, s'occupe du développement des activités sociales et éducatives du foyer, est responsable de l'hygiène et de la discipline au sein du foyer.
Electricien d'entretien	10	1	260	Agent chargé d'exécuter des travaux de réparation et d'entretien de l'ensemble des installations électriques.
Menuisier	10	1	260	Agent chargé de la réparation et des travaux de menuiserie, de portes, fenêtres etc... Accessoirement, peut avoir à effectuer des tâches de vitrier et de vernisseur.
Cuisinier	10	1	260	Agent chargé de la préparation des repas, surveille la cuisson et organise le travail des aides cuisiniers (épluchage des légumes, nettoyage de cuisine etc...).
Chef d'atelier de reprographie	10	1	260	Agent chargé de la coordination des travaux de reprographie tels que : photocopie de documents, tirage, agrafage et reliure.
Mécanicien auto	10	1	260	Agent chargé d'effectuer des travaux d'entretien et de réparation des véhicules.
Peintre bâtiment	10	1	260	Agent chargé de la préparation et de l'application de tous types de peinture sur des surfaces appropriées.
Chef cuisinier	10	4	281	Agent chargé d'organiser le travail des cuisiniers, détermine la composition et la variété des menus, estime les quantités de denrées nécessaires pour nourrir un effectif donné, dirige, coordonne et contrôle la cuisine et la qualité des repas, établit les commandes de denrées alimentaires et prévoit le renouvellement du matériel de cuisine.
Agent d'entretien polyvalent de première catégorie	10	1	260	Agent chargé de la réalisation de tâches diverses de complexité moyenne, peut mettre en œuvre les connaissances techniques de plusieurs professions voisines.
Chauffagiste	10	1	260	Agent chargé de la bonne marche des installations de chauffage et de leur maintenance, connaît les règles de sécurité et sait procéder aux réglages nécessaires.
Electricien auto 1ère catégorie	10	1	260	Agent chargé d'effectuer le démontage d'appareillages électriques, du remplacement de pièces défectueuses, nettoyage puis remontage de ces ensembles électriques.
Plombier	9	3	253	Agent chargé de la réparation et de l'entretien des tuyauteries, robinetteries et chasses d'eau, entreprend toutes les opérations à cet effet.
Démarcheur	9	2	245	Agent chargé de la prospection et de l'achat des matériels et produits dont a besoin l'administration, fixe avec le magasinier les stocks existants, tient les cartes des fournisseurs. Peut être chargé de quelques tâches administratives différentes en relation avec le parc auto (renouvellement des cartes grises).
Télexiste	9	1	236	Agent chargé de la réception et de la transmission des messages nationaux et internationaux au moyen d'un télex.
Chef de parc de première catégorie	10	4	281	Chargé de la gestion d'un parc moyen de véhicules légers ou lourds, arrête la programmation, répartit les missions entre les agents chargés de la maintenance, contrôle l'activité des conducteurs, la consommation du carburant, émet les bons de réparation et assure l'entretien courant des véhicules.